

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2019 à 20h30

(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

_	Présent	Absent		Présent	Absent
Sylvie VIRICEL, Maire	Х		Marie COCHARD		Х
Henri SECCO, 1er Adjoint	Х		Virginie TOURTE		Х
Patrick GUINET, 2 ^e Adjoint	Х		Aurélie GIRON		Х
Patricia DRAI, 3 ^e Adjoint	Х		Marie-Sophie COQ		Х
Marie-Chantal JOLIVET, 4e Adjoint	Х		Michel PEREZ	Х	
Georges BAULMONT, 5 ^e Adjoint	Х		Romain LEBEGUE	Х	
Nathalie DESCOURS-JOUTARD, 6e Adjoint	Х		Jean GRAND	Х	
Guylène MATILE-CHANAY, 7e Adjoint	Х		Jean-Pierre GAITET	Х	
Jean-Pierre BOUVARD, 8e Adjoint	Х		Jean-Michel LADOUCE	Х	
Stéphanie COURANT		Х	Fabienne D'ANGELO		Х
Jacques BERTHOU	Х		Laurent TRONCHE	Х	
Josiane BOUVIER	Х		Isabelle CHATARD		Х
Philippe BERTHO		Х	Noémie THOMAS	Х	
Guy MONNIN	Х		Béatrice PFAENDER		Х
Pascal PROTIERE		Х			

Élus absents	Donne pouvoir à	
Béatrice PFAENDER	Sylvie VIRICEL	
Philippe BERTHO	Guy MONNIN	
Pascal PROTIERE	Jacques BERTHOU	
Marie COCHARD	Nathalie DESCOURS-JOUTARD	
Virginie TOURTE	Georges BAULMONT	
Aurélie GIRON	Patricia DRAI	
Marie-Sophie COQ	Marie-Chantal JOLIVET	
Stéphanie COURANT	Patrick GUINET	
Fabienne D'ANGELO	Jean-Pierre GAITET	
Isabelle CHATARD	Jean-Michel LADOUCE	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Patricia DRAI	65,5%	29	19	29

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Patricia DRAI, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2019

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, revient sur l'article 40 du Code pénal qu'il a cité lors de la précédente séance pour préciser que cet article concerne également les élus.

Sylvie VRICIEL, Maire, répond que lors de la séance du 22 février, c'était clairement les agents qui étaient désignés et cette intervention lourde de sous-entendus a été perçue comme une menace.

Le compte rendu de la séance du 22 février 2019 est approuvé par 28 voix pour et 1 abstention (Laurent TRONCHE).

M DÉCISIONS DU MAIRE

Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs au Maire. En vertu des dispositions de l'article L 2122-23 de ce même code, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Henri SECCO, 1er adjoint au Maire, présente ces décisions dont la liste est annexée au présent compte rendu.



FONCTION PUBLIQUE

DL-20190329-001: Modification du tableau des emplois permanents

Sylvie VIRICEL, Maire, présente à l'Assemblée le tableau des emplois permanents modifié dans le but de répondre aux besoins de la Collectivité et d'accompagner les évolutions de carrières et de fonctions d'agents.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, demande si la Police Municipale va rester à 3 unités. Sylvie VIRICEL, Maire, répond qu'au regard de l'évolution de la ville, la possibilité de passer à un agent de plus est à envisager.

Jean GRAND, conseiller municipal, fait remarquer que d'après ce tableau, on compte 101 agents tandis qu'en 2018, sur la base d'un autre document, il y en avait 141. Que-est ce qui explique cet écart ?

Sébastien FOUCHA, Directeur Général des Services, explique que ces documents ne sont pas comparables. Le tableau des emplois permanents décrit les postes juridiquement ouverts, l'autre tableau fait état des personnes employées par la ville. Par exemple, si une personne titulaire se casse la jambe, elle est remplacée. Il y a alors physiquement deux personnes sur le poste mais une seule juridiquement.

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, remercie le DGS pour la transmission de l'organigramme. Il indique qu'il aurait aimé connaître le nombre d'agents par catégorie au sein de l'organigramme et qu'il serait intéressant d'avoir des explications.

Sébastien FOUCHA, DGS, explique qu'il est préférable de parler en cadre d'emploi plutôt que de catégorie et que l'évolution du nombre d'agents par catégorie peut résulter de raisons différentes. Par exemple, l'Etat a récemment imposé l'évolution du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants de catégorie B à catégorie A.

Sylvie VIRICEL, Maire, ajoute que la mise en place du RIFSEEP a permis d'avoir la pesée des postes et d'apporter plus de justice sociale.

Guy MONNIN, conseiller municipal, demande si, comme c'est le cas dans les entreprises, un suivi de la gestion du personnel est possible au sein des collectivités (entrées/sorties par poste,

Sébastien FOUCHA, DGS, répond qu'un bilan social est présenté chaque année aux instances syndicales.

À l'unanimité, l'Assemblée accepte la proposition du Maire, fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} avril 2019 et autorise le Maire à procéder aux déclarations de vacances de poste et de prendre les dispositions relatives au recrutement.



DL-20190329-002 : Modification du règlement de fonctionnement de la crèche familiale

Marie-Chantal JOLIVET, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, rappelle à l'Assemblée sa délibération en date du 28 juin 2018 approuvant le règlement de fonctionnement de la crèche familiale.

Elle explique qu'il convient aujourd'hui d'y intégrer les précisions demandées par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du renouvellement de la convention de prestation de service unique.

Cette modification doit également permettre :

- Un alignement sur le règlement du multi accueil,
- Une modernisation du fonctionnement de la crèche familiale.

Sylvie VIRICEL, Maire, précise qu'en pratique, ces modifications étaient déjà appliquées.

À l'unanimité, l'Assemblée approuve le règlement de fonctionnement de la crèche familiale et habilite le Maire à le signer.



DOMAINE ET PATRIMOINE

DL-20190329-003 : Rétrocession à l'euro symbolique d'une parcelle par le syndicat des copropriétaires « l'Arpège »

Patrick GUINET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, indique à l'Assemblée qu'un permis de construire a été délivré le 29 janvier 2014 à la société Linea construction immobilière pour la création de 12 logements, de commerces et de locaux professionnels situés 1545 Grande rue. Un transfert de permis a été accordé au profit de la SCI l'Arpège le 26 novembre 2014.

Dans le cadre de l'obtention du permis initial, l'implantation de l'immeuble avec un recul, a été validé par la Direction régionale des affaires culturelles Rhône-Alpes le 11 décembre 2013 et dans le cadre de la construction, la SCI l'Arpège a réalisé un aménagement paysager ainsi que la délimitation de places de stationnement devant l'immeuble.

La SCI l'Arpège a approuvé lors de son Assemblée générale du 28 novembre 2018, la rétrocession de la parcelle cadastrée section AE 1 464 au profit de la Commune, moyennant l'euro symbolique. Il convient donc d'intégrer cette parcelle dans le patrimoine de la Commune.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, demande si l'absence de superficie de la parcelle n'est pas un problème.

Patrick GUINET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, répond par la négative.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, demande si le numéro de parcelle va être conservé en étant intégré au domaine public.

Patrick GUINET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, répond que l'intégration d'une parcelle dans le domaine public entraîne la suppression du numéro de parcelle.

À l'unanimité, l'Assemblée approuve la rétrocession de la parcelle cadastrée section AE 1 464 au profit de la Commune moyennant l'euro symbolique.

COMMANDE PUBLIQUE

DL-20190329-004 : Convention avec la CCMP pour le groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie, réseaux divers et signalisation horizontale

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 20 février 2015 approuvant la convention de groupement de commande pour la réalisation de travaux de voirie, réseaux divers (lot 1) et de signalisation horizontale (lot 2).

Il indique que cette convention arrive à échéance en juillet 2019 et que la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) propose qu'une démarche de mutualisation soit de nouveau envisagée à ce sujet.

Jean GRAND, conseiller municipal, demande des explications quant à la participation financière des communes. Pourquoi la participation financière est proportionnelle à la population et non aux travaux à réaliser ?

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, explique le fonctionnement d'un groupement de commande.

Les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour sélectionner le meilleur prestataire sont pris en charge à hauteur de 50% par CCMP, les 50 % restant sont partagés entre les communes au prorata de leur population. Une fois le marché public passé, chaque commune paiera ses commandes

Sylvie VIRICEL, Maire, précise qu'il s'agit d'une somme modeste au regard du montant des futurs travaux.

À l'unanimité, l'Assemblée approuve la convention de groupement de commande pour la réalisation des travaux de voirie, réseaux divers et signalisation horizontale, autorise le Maire à la signer et désigne Georges BAULMONT comme membre titulaire et Patrick GUINET comme membre suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

COMMANDE PUBLIQUE

DL-20190329-005 : Convention avec la CCMP pour le groupement de commandes pour l'achat de stationnements vélos

Guylène MATILE, Adjointe au Maire chargée de l'environnement et du cadre de vie, informe l'Assemblée que la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) propose la mise en œuvre d'une démarche de mutualisation pour l'achat de stationnement vélos sur l'ensemble du territoire de la CCMP. Ce marché a deux ambitions :

- Installer un mobilier urbain homogène sur l'ensemble du territoire pour apporter une lisibilité de l'offre aux cyclistes,
- Réaliser des économies d'échelle par un groupement de commandes.

Sylvie VIRICEL, Maire, précise que 10 000 € ont été inscrits au budget pour les équipements jugés prioritaires par la ville avec la Commission en lien avec la CCMP et également avec l'aide de Michel PEREZ, conseiller municipal, qui a donné son avis en tant que cycliste.

Josiane BOUVIER, conseillère municipale, demande si des stationnements vélos seront installés au centre socio-culturel.

Guylène MATILE, Adjointe au Maire chargée de l'environnement et du cadre de vie, énumère la liste des lieux identifiés comme prioritaires : Mairie, maison de santé République, espace petite enfance, place du Marché, Allegro, salles des fêtes, poste. L'équipement du centre socio culturel pourra être envisagé.

Guy MONNIN, conseiller municipal, demande si l'installation d'arceaux est prévue au stade La Chanal.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique que l'installation des arceaux pour le stade sera faite par la CCMP aux abords du futur gymnase de La Chanal. Elle précise que les gares seront également aménagées par la CCMP.

Michel PEREZ, conseiller municipal, explique que dans le choix du mode de déplacement, le vélo est délaissé à cause des problèmes de sécurité (vol). C'est la raison pour laquelle il est important de sécuriser le stationnement des vélos en vue du développement de l'utilisation de ce mode de transport. D'autre part, il précise que l'implantation d'abris couverts est importante pour les personnes dont le vélo est le mode de transport quotidien, quel que soit le temps.

Sylvie VIRICEL, Maire, précise que les architectes des bâtiments de France seront consultés quant au choix du mobilier.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, indique que lors des réunions mobilités du Département il a été fait état de l'augmentation de l'utilisation des trottinettes. Il demande s'il sera possible de créer en même temps des emplacements trottinettes par un marquage au sol.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond que la réflexion est envisageable mais que la règlementation va encore bouger sur ce sujet et qu'il ne faut pas se précipiter. Il y a une vraie réflexion à avoir.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, demande pourquoi aucun représentant n'a été désigné pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique que la désignation des représentants devrait avoir lieu en Conseil communautaire.

À l'unanimité, l'Assemblée approuve la convention de groupement de commande pour l'achat de stationnements vélos et autorise le Maire à la signer.



FINANCES

DL-20190329-006: Approbation du compte de gestion 2018 - Budget communal

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, présente à l'Assemblée le compte de gestion 2018 de la commune, qui s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2018.

À l'unanimité, l'Assemblée approuve le compte de gestion 2018 de la commune.



FINANCES

DL-20190329-007: Vote du compte administratif 2018 – Budget communal

Il est proposé à l'Assemblée de donner acte de la présentation faite du compte administratif de la commune, de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et d'arrêter les résultats définitifs.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, demande la raison de l'augmentation de 100 000 € du budget électricité.

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, explique que le prélèvement a eu lieu en avance sur 2018 et que la régularisation aura lieu sur 2019.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, demande pourquoi 100 000 € ont été prévus en entretien et réparation réseau et seulement 36 000 € ont été dépensés. S'agit-il d'une réserve en cas de problème ?

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, répond par l'affirmative. Il s'agit d'une enveloppe globale.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, remarque que le budget « honoraire » a doublé et demande la liste détaillée des honoraires.

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, indique qu'il s'agit des honoraires de géomètres, avocats, etc.

Patrick GUINET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, explique que le nombre de recours sur les permis de construire augmente considérablement et qu'aujourd'hui presque tous les permis de construire font l'objet d'un recours.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, demande quelle est la raison de la baisse dans le budget de $94\,000 \in \grave{a}$ 33 000 \in pour la section publication.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique qu'un MIP n'a pas été publié et que le Miribel en poche n'a pas été renouvelé. Ces deux outils doivent être réalisés.

Guy MONNIN, conseiller municipal, fait une analyse financière sur les quatre, cinq dernières années concernant le chapitre 011 (charges à caractère général). Il rappelle qu'il était prévu en début de mandat de diminuer de 100 000 € par an les dépenses à caractère général. Cet objectif a été atteint en 2014, 2015, 2016 et 2017. Il indique que cependant, en 2018, l'objectif n'a pas été tenu puisqu'on note une augmentation de 200 000 € qui a été reconduite en 2019. Il note également l'augmentation du budget électricité et demande quelles mesures peuvent être prises pour éviter ces dérives.

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, répond qu'il ne s'agit pas de dérives. L'augmentation du budget électricité s'explique notamment par l'augmentation des tarifs d'électricité et l'augmentation du nombre de points d'éclairage depuis le début du mandat (de 1 500 à 2 400 points d'éclairages soit environ 25%).

Sylvie VIRICEL, Maire, présente la courbe des charges à caractère général rapportée à l'évolution de la population et explique que l'augmentation des dépenses est cohérente avec celle de la population.

Romain LEBEGUE, conseiller municipal, indique qu'il serait plus intéressant de présenter un ratio dépense par habitant.

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, indique que d'après lui ce schéma n'a pas de valeur en raison de la mutualisation des moyens faite par les Communes. D'autre part, l'augmentation de la population ne doit pas forcément impliquer une augmentation des dépenses.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond que la Commune fait le maximum d'effort mais qu'au bout d'un moment l'augmentation de la population entraîne inéluctablement l'augmentation des dépenses.

Michel PEREZ, conseiller municipal, indique qu'au regard du graphique on peut noter une corrélation entre la population et les dépenses générales et donc une bonne évolution. Il ajoute également qu'il serait intéressant de connaître le ratio par habitant.

Guy MONNIN, conseiller municipal, relève à nouveau les efforts fait pendant 4 ans et l'augmentation actuelle du budget à caractère général.

Sylvie VIRICEL, Maire, explique que différents éléments sont à prendre en compte. Elle indique notamment que la Commune est restée longtemps sans renouveler son matériel (par exemple la flotte des véhicules des services techniques).

Michel PEREZ, conseiller municipal, demande quelle est la part d'emprunt dans les dépenses d'investissement.

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, répond qu'il n'y en a pas.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, pose deux questions concernant le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- 6531 : il demande la dernière délibération relative aux indemnités des élus ainsi que son tableau nominatif annexé.
- 657362 : il demande pourquoi les conseillers municipaux n'ont pas le détail du budget de 75 000 € octroyé au CCAS et demande pourquoi le vote des subventions à caractère social n'a pas lieu en Conseil Municipal. Il rajoute qu'autrefois les subventions sociales étaient étudiées par le CCAS et approuvée en Conseil Municipal. Il demande à ce que le détail des subventions accordée par le CCAS lui soit transmis.

Sébastien FOUCHA, DGS, rappelle à Laurent TRONCHE que le CCAS est un établissement public avec un budget propre et une instance propre. Les décisions sont prises en Conseil d'administration. Le dernier a eu lieu le 26 mars 2019 et ses délibérations sont publiques.

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, indique qu'en comparant le compte administratif 2018 de la commune et le budget primitif 2019 il note une augmentation de 8% sur la rémunération principale dans le chapitre 012 (article 64111).

Sébastien FOUCHA, DGS, explique qu'on ne peut pas comparer ces deux éléments. On ne peut pas comparer un élément prospectif donc incertain, le budget, et un élément objectif et réalisé dans son entièreté, le compte administratif.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique que la Commune a radicalement diminué son recours à l'intérim, preuve d'une bonne gestion.

Guy MONNIN, conseiller municipal, fait état de l'augmentation des dépenses au titre du chapitre 012 depuis 2011. Il constate une augmentation de 1,5 millions d'euros. Il demande si une projection sur les deux, trois prochaines années serait possible.

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle qu'en 7 ans, la Commune a subi une augmentation de 50% de ses charges et que les dépenses relatives au recrutement d'intérimaires a été transféré du chapitre 011 au chapitre 012.

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, revient sur son analyse quant à l'augmentation des rémunérations.

Sébastien FOUCHA, DGS, explique que dans une ville tel que Miribel, qui évolue, les besoins sur le terrain augmentent. Il rappelle qu'environ 70% des agents de la Commune sont des agents de terrains (ATSEM, assistantes maternelles, services techniques, etc.). Il indique que le coût d'une ATSEM pour la collectivité est d'environ 35 000 €. Par conséquent, deux classes qui ouvriraient en raison de l'augmentation de la population représenteraient 70 000 € de charges en plus pour la collectivité.

Jean GRAND, conseiller municipal, indique que depuis le début du mandat, le chapitre 012 (rémunération des agents) a augmenté de 6 millions d'euros, soit deux années d'investissement.

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle à Jean GRAND qu'il compare deux éléments qui ne sont pas comparables : le service public et l'investissement.

Jean GRAND, conseiller municipal, ajoute que selon lui il y a eu une mauvaise gestion de l'îlot Saint Romain qui a conduit à la perte de 3 millions d'euros (une 3ème année d'investissement perdue), à quoi s'ajoute la baisse des dotations de l'Etat (une 4ème année d'investissement perdue).

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle la perte de 1,4 millions d'euros de dotations de l'Etat. Aujourd'hui la Commune est tributaire de ce qu'elle touche. Si on constate une diminution des investissements, c'est avant tout parce que la Commune a moins de recettes. D'autre part, il rappelle qu'en parallèle un choix fort de la municipalité a été fait de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Patricia DRAI, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, rappelle que l'argent public dépensé que ce soit pour du personnel ou pour améliorer ou construire des bâtiments tels que les écoles correspond à une dépense pour du service rendu au public.

Jean GRAND, conseiller municipal, indique que ce n'est pas le choix qu'il aurait fait.

Marie-Chantal JOLIVET, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, explique qu'au regard de l'augmentation de la population aux Echets des services devront être mis en place.

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, indique que l'évolution démographique des Echets pourrait être contenue par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) plus strict.

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle que la Commune travaille à l'élaboration d'un nouveau PLU qui a pour objectif d'accompagner l'évolution des Echets. Elle rappelle également que l'arrivée de logements est nécessaire pour atteindre le seuil critique de chaland, condition à l'installation et la pérennité des commerces tant attendus par les échetois. C'est pourquoi logements et commerces vont de pair.

Patrick GUINET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, évoque les orientations du SCOT et du PLH. Il rappelle la volonté de la Commune de limiter au maximum les projets pour une urbanisation maîtrisée. Le nouveau PLU permettra d'avoir des outils réglementaires.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique que 2 millions de français sont mal logés. Elle rappelle les engagements de la CCMP pour la création de logements et précise que l'objectif du nouveau PLU est de permettre l'évolution d'une ville à taille humaine basée sur la qualité et la mixité sociale.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, regrette le manque de vision aux Echets. Il fait référence au bâtiment de l'école des Echets qui est neuf et pourtant déjà obsolète.

Patricia DRAI, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, indique que le bâtiment n'est pas neuf et a été construit en 1994. Jean-Pierre GAITET convient de son erreur.

Sylvie VIRICEL, Maire, précise que la Commune a anticipé en inscrivant l'extension de l'école au budget 2019.

Michel PEREZ, conseiller municipal, insiste sur :

- Le travail fait de la Commission urbanisme pour faire face à la pression,
- L'importance de la réflexion à avoir dans le cadre du renouvellement du PLU afin d'éviter les projets de lots étalés (tel que le projet european homes) qui entrainent une augmentation du coût du service public par rapport au nombre d'habitant,
- La position de la Commune d'offrir un service de qualité aux miribelans (en réponse à Jean GRAND).

Guy MONNIN, conseiller municipal, s'interroge sur la réelle capacité d'investissement de la Commune au regard de l'augmentation de la part de reste à réaliser.

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle par exemple les 1,5 millions d'euros prévus sur 2018 et reportés sur 2019 pour l'achat de Philipps dans le cadre du projet d'agrandissement du centre technique municipal.

Sylvie VIRICEL, Maire, quitte la pièce afin de ne pas prendre part au vote.

À 27 voix pour et 1 abstention (Laurent TRONCHE), l'Assemblée approuve le compte administratif 2018 de la Commune.



FINANCES

DL-20190329-008: Affectation du résultat du compte administratif 2018 – Budget communal

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, après que le Conseil ait pris connaissance du compte administratif de la commune de l'exercice 2018, propose à l'Assemblée l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2018

À l'unanimité, l'Assemblée approuve le principe et les montants de cette affectation.

FINANCES

DL-20190329-009: Vote du budget primitif 2019 de la Commune - Budget communal

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, propose à l'Assemblée :

- De voter par chapitres le budget 2019 de la Commune, équilibré en dépenses et en recettes par section,
- D'approuver le programme des investissements 2019, et leurs financements.

Jean GRAND, conseiller municipal, relève un emprunt de 3,5 millions d'euros et un report d'investissement de 2,5 millions d'euros. On atteint les 7,5 millions d'euros d'investissement en grande partie grâce au report et à l'emprunt.

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle que les reports correspondent à des dépenses engagées mais non réalisées.

Jacques BERTHOU demande à quoi correspond la somme allouée au chapitre 176.

Patrick GUINET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, indique qu'il s'agit des aménagements à faire suite au plan de déplacement de la Grande perrière (signalétique, mobilier urbain, etc.)

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, demande quelles sont les améliorations de voirie prévues.

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, indique qu'il y a des voieries prévues et énumérées dans la programmation pluriannuelle d'investissement ainsi qu'une enveloppe non négligeable prévue pour les petits travaux.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, demande pourquoi les travaux d'assainissement de l'avenue Henri Deschamps étant achevés depuis plusieurs années, l'avenue est restée inachevée.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique que suite à la réalisation des travaux d'enfouissement, il a été décidé de faire une pause en raison des perturbations engendrées autour de l'école. L'étude sur le plan des déplacements a par ailleurs permis d'identifier les aménagements à intégrer à l'avenue Henri Deschamps en vue de sa réfection.

Patrick GUINET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, précise que les travaux de l'avenue Henri Deschamps n'ont pas encore été lancés puisque la Commune est dans une phase de projet avec la CCMP, l'agence 01 et les habitants. Les travaux seront lancés une fois le projet validé et terminé.

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, explique qu'il considère que le budget s'inscrit plus dans l'affichage que dans la réalisation. Il indique que concernant les travaux prévus sur l'avenue Henri Deschamps, il n'a aucune vision de ce qui va être réalisé. Il précise qu'il s'abstiendra mais ne votera pas contre ce budget parce qu'il n'oublie pas faire partie de l'équipe majoritaire. Il ajoute qu'il a apporté son soutien au Maire jusqu'en 2014 mais que très vite certaines orientations l'on conduit à la séparation.

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle à Jacques BERTHOU les nombreux projets réalisés par la municipalité depuis 2014 pour lesquelles il n'était pas d'accord : le skate parc en centre-ville, l'Ilot Saint Romain, l'extension de la cantine de l'école Edgar Quinet ou encore la cession immobilière en vue de la création d'une maison de santé place de la République. Elle ajoute que malgré les tentatives de certains pour ralentir les projets, un second pôle de santé sera créé sur la Commune. Elle indique enfin que lors des prochaines réunions publiques, une projection en dimension réelle aura lieu afin de se promener virtuellement dans le cœur de ville.

Concernant le soutien de Jacques BERTHOU lors de la campagne électorale, elle l'en remercie et tient à lui rappeler ses 13 années de fidèle loyauté à ses côtés. Elle insiste sur l'unité nécessaire au bon fonctionnement d'une l'équipe majoritaire.

Michel PEREZ, conseiller municipal, précise qu'il n'a pas de doute sur la contribution de Jacques BERTHOU à la victoire de Madame le Maire. Toutefois, il rappelle que l'objectif était de faire la politique autour d'une tête de liste choisie par l'équipe (Sylvie VIRICEL) et non d'appliquer la politique de l'ancien Maire (Jacques BERTHOU).

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, considère que des concertations doivent avoir lieu sur des projets tels que le projet de la ZAC.

Sylvie VIRICEL, Maire, lui répond que des concertations ont eu lieu sur ce projet.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, indique que lors du mandat de Jacques BERTHOU, la Chambre régionale des comptes avait fait remarquer le faible taux de réalisation de la Commune, ce qui est toujours le cas. Il souligne que la politique menée lors de ce mandat est dans la continuité de celle du précédent mandat mais qu'elle va à l'encontre des recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Il questionne ensuite le Maire : est ce l'opposition qui est visée quand elle évoque ceux qui ont tenté de ralentir le projet de maison de santé ?

Sylvie VIRICEL, Maire, répond qu'il s'agit de tous ceux qui se sont opposés au projet.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, répond ne pas avoir été contre le projet mais contre la cession de places de stationnement qui aurait engendré de gros problèmes de stationnement dans le centre-ville.

Il revient sur la position de l'opposition sur l'accord de garanties d'emprunt par la Commune. Il affirme au Maire ne pas être contre le logement social mais qu'il ne veut pas laisser une telle dette à ses enfants. Il ajoute que cette position a pour objectif de protéger la population.

Patricia DRAI, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, rappelle à Jean-Pierre GAITET que dans les logements sociaux il y a des habitants.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond que l'opposition dit ne pas être contre le logement social mais qu'elle fait obstacle à son développement sur la Commune. Elle rappelle à l'Assemblée que l'Etat aide de moins en moins les bailleurs sociaux. Si la Commune n'accorde pas sa garantie, les bailleurs sociaux seront dans l'incapacité de reconstruire des logements, la Commune perdra ses 25% de logements sociaux et se retrouvera contrainte à payer une amende. Elle rappelle la situation de la Commune de Beynost qui a dû payer 350 000€ de pénalité. Elle évoque la demande de partage des risques de la garantie faite à la CCMP et restée aujourd'hui sans réponse.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, explique que dans plusieurs Communes, la décision du Conseil Municipal de ne pas accorder de garantie à conduit les bailleurs sociaux à réfléchir sur la durée des garanties.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond qu'une diminution de la durée entraînera tout de même un manque à construire.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, indique que la Commune est garant de ses deniers, ce à quoi, Sylvie VIRICEL, Maire, répond que la Commune est également garante de l'offre de logement pour ses administrés.

Michel PEREZ, conseiller municipal, compare le logement social au service public. Tout le monde est pour mais au moment de faire un choix, chacun dévoile ses vraies opinions. Il rappelle que certains ont préféré supprimer des logements sociaux, plutôt que de concéder des places de stationnement.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, regrette que le Conseil Municipal n'ait pas eu une présentation du film sur le projet ZAC centre-ville.

Sylvie VIRICEL, Maire, le film sera présenté en réunion publique.

Jean GRAND, conseiller municipal, demande qu'une présentation des aménagements de l'accueil de l'Hôtel de ville soit faite aux conseillers municipaux.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique qu'une telle présentation a déjà été faite.

Guy MONNIN, conseiller municipal, demande quel est l'avancement du projet de la Madone.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond qu'une étude a été réalisée et a abouti à un projet ambitieux de sécurisation et d'embellissement à 3 millions d'euros. En 2019, un travail de recherche de subventions va être lancé.

Sylvie VIRICEL, Maire, conclut en rappelant que dès le début du mandat la municipalité s'était engagée à réaliser des projets mais également à accompagner l'installation de services privés et de commerces. L'aménagement d'une ville ne passe pas toujours par de l'investissement publique, mais également par l'accompagnement de projets privés qui ont une plus-value pour les miribélans.

Guy MONNIN, conseiller municipal, reproche de ne pas être assez informé sur les projets de la Commune.

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle que de nombreuses réunions sont organisées et que malheureusement seul un petit nombre y participe.

À 17 voix pour, 4 voix contre (Laurent TRONCHE, Jean GRAND, Jean-Pierre GAITET et Fabienne D'ANGELO) et 8 abstentions (Jacques BERTHOU, Jean-Michel LADOUCE, Marie COCHARD, Pascal PROTIÈRE, Isabelle CHATARD, Noémie THOMAS, Guy MONNIN et Philippe BERTHO), l'Assemblée adopte le budget 2019 de la Commune.



FINANCES

DL-20190329-010 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2018 - Budget communal

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle à l'Assemblée la nécessité de délibérer annuellement sur les acquisitions et les cessions immobilières réalisées par la commune durant l'année 2018 conformément à l'article 2241-1, et suivant du CGCT.

À l'unanimité, l'Assemblée approuve le bilan des acquisitions et des cessions immobilières concernant le budget de la Commune et autorise le Maire à signer tous les actes et pièces afférents à ce bilan.



FINANCES

DL-20190329-011: Vote des taux d'imposition 2019 - Budget communal

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 2018, les taux d'imposition 2018 avaient été fixés comme suit :

• Taxe d'habitation : 10,02 %

• Foncier bâti : 12,15 %

• Foncier non bâti : 43,55 %

À l'unanimité, l'Assemblée approuve le maintien de ces taux d'imposition pour l'année 2019.



FINANCES

DL-20190329-012: Attribution de subventions aux associations de la Commune

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, présente à l'Assemblée les projets d'attribution de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles aux associations de Miribel pour l'année 2019.

À l'unanimité, l'Assemblée approuve l'attribution des subventions aux associations de la Commune pour un montant total de 151 930,00 €.

FINANCES

DL-20190329-013: Attribution des subventions à l'association CESAM pour l'année 2019

Marie-Chantal JOLIVET, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'adopter une délibération distincte du vote du budget, pour l'attribution des subventions assorties de conditions d'octroi. L'association CESAM est concernée par cette règlementation.

Vu la convention d'objectifs et de moyens approuvée par le Conseil Municipal du 02 janvier 2017, l'Assemblée approuve à l'unanimité :

- Attribution d'une subvention de fonctionnement de 132 000 €,
- Attribution d'une subvention de 55 100 € au titre du Contrat Enfance Jeunesse.
- Attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 8 000 € au titre de l'ALSH et sur présentation de factures.



FINANCES

DL-20190329-014: Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union Laïque de Miribel (ULM), hors bibliothèque, pour l'année 2019

Henri SECCO, 1er Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'adopter une délibération distincte du vote du budget, pour l'attribution des subventions assorties de conditions d'octroi. L'ULM est concernée par cette règlementation.

Josiane BOUVIER, conseillère municipale et présidente de l'ULM, explique que l'augmentation de 1 000 € de la subvention est dédiée au cinéma.

Sylvie VIRICEL, Maire, ajoute que cette subvention n'est pas intégralement prise en charge par la CCMP, le complément est donc versé par la Commune de Miribel.

Michel PEREZ, conseiller municipal, remercie Josiane BOUVIER pour la reprise de la gestion de l'ULM et fait remarquer à l'Assemblée la chance qu'ont les miribelans d'avoir accès à une telle variété de loisirs grâce à cette association.

Josiane BOUVIER, conseillère municipale et présidente de l'ULM, rappelle que l'association compte 1 000 adhérents et 12 000 participants. C'est une association très chronophage.

Josiane BOUVIER, en sa qualité de présidente de l'ULM ne prend pas part au vote.

Vu la convention d'objectifs et de moyens approuvée par le Conseil Municipal du 30 avril 2018, l'Assemblée approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 32 000 € à l'ULM, au titre de l'année 2019.



TINANCES

DL-20190329-015 : Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office Culturel de Miribel

Nathalie DESCOURS-JOUTARD, Adjointe au Maire chargée des affaires culturelles, rappelle à l'Assemblée la délibération du 26 février 2016 approuvant la convention d'objectifs et de moyens avec l'OCM. Cette convention est arrivée à son terme le 24 mars 2019.

Pour permettre à l'OCM de continuer son activité, un nouveau projet de convention d'objectifs et de moyens est présenté à l'Assemblée.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, regrette qu'un bilan de la précédente convention n'ait pas été présenté en raison des délais impartis.

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle que le changement d'équipe qui a eu lieu cette année au sein de l'OCM n'a pas permis de pouvoir dresser le bilan des actions de l'association. Elle explique que cette année, l'association repart de zéro et qu'un travail tout au long de l'année permettra de déterminer les objectifs pour les années suivantes.

À 28 voix pour et une abstention (Laurent TRONCHE), l'Assemblée approuve la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'OCM.



FINANCES

DL-20190329-016: Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office Culturel de Miribel pour l'année 2019

Nathalie DESCOURS-JOUTARD, Adjointe au Maire chargée des affaires culturelles, rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'adopter une délibération distincte du vote du budget, pour l'attribution des subventions assorties de conditions d'octroi. L'OCM est concerné par cette règlementation.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, demande comment ont peut voter l'attribution d'une subvention alors que la convention n'est pas encore signée.

Sébastien FOUCHA, DGS, rappelle à Laurent TRONCHE que seul le versement de la subvention est conditionné par la signature préalable de convention.

À 28 voix pour et une abstention (Laurent TRONCHE), l'Assemblée approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 160 000 € à l'OCM, au titre de l'année 2019.



FINANCES

DL-20190329-017: Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Dora-Suarez

Nathalie DESCOURS-JOUTARD, Adjointe au Maire chargée des affaires culturelles, présente à l'Assemblée la proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Dora-Suarez qui a pris en charge l'activité d'accueil des auteurs ayant participé au Festival du livre 2019. À ce titre, ils ont sollicité de la part de la Commune de Miribel l'attribution d'une subvention exceptionnelle correspondant à des remboursements de frais.

Michel PEREZ, conseiller municipal, attribue avec enthousiasme cette subvention compte tenu de la qualité de l'évènement.

Sylvie VIRICEL, Maire, se réjouit également de la participation du Conseil départemental.

À l'unanimité, l'Assemblée d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 441,40 € à l'association Dora-Suarez.



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DL-20190329-018: Transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » à la CCMP au 1er janvier 2020 et non opposition au transfert de la compétence « eau potable »

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences « eau potable » et « assainissement », au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif en prévoyant :

- D'une part, que les Communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences « eau potable » et/ou « assainissement des eaux usées » au 01/01/2020,
- Et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

A ce jour, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) :

- Dispose partiellement de la compétence « assainissement des eaux usées ». Le transfert de cette compétence est en conséquence obligatoire et automatique au 01/01/2020,
- Ne dispose pas, même partiellement, de la compétence « eau potable ».

Sylvie VIRICEL, Maire, explique qu'il y a un intérêt fort à transférer simultanément les compétences « assainissement » et « eau potable » et qu'il est préférable de faire connaître au plus tôt la position de la Commune de Miribel afin que la CCMP puisse anticiper au plus tôt les prises de compétences au 1er janvier 2020.

Elle précise que la CCMP délibèrera sur ce sujet le 8 avril. La CCMP a dressé un rétroplanning de la mise en œuvre du transfert de compétence au 1er janvier 2020 qui justifie l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil Municipal de mars.

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, regrette d'avoir été informé seulement deux jours avant le Conseil Municipal et ne comprend pas pourquoi la CCMP souhaite que le vote se fasse rapidement.

Sylvie VIRICEL, Maire, lui propose de poser la question au président de la CCMP et rappelle que c'est à l'initiative de la commune qu'une réunion d'information a été organisée.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, indique que, n'ayant pas assisté à la réunion d'information et n'ayant pas lu le document, il s'abstiendra.

Romain LEBEGUE, conseiller municipal, relève l'intérêt du document qui permet d'avoir une vision prospective avec notamment les conséquences sur le prix de l'eau. Ces évolutions de prix étant sans lien avec le transfert de compétence.

À 27 voix pour et 2 abstentions (Laurent TRONCHE et Jean-Pierre GAITET), l'Assemblée :

- Prend acte du transfert automatique de la compétence « assainissement des eaux usées » au sens de l'article L.2224-8 du CGCT à la CCMP au 1er janvier 2020,
- Décide de ne pas s'opposer au transfert automatique à la CCMP de la compétence « eau potable » au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT au 1er janvier 2020,
- Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.



TINANCES

DL-20190329-019: Approbation du compte de gestion 2018 - Budget assainissement

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, présente à l'Assemblée le compte de gestion 2018 du service de l'assainissement, qui s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2018.

À l'unanimité, l'Assemblée approuve le compte de gestion 2018 du service de l'assainissement.



DL-20190329-020: Vote du compte administratif 2018 – Budget assainissement

Il est proposé à l'Assemblée de donner acte de la présentation faite du compte administratif du service de l'assainissement, de constater pour la comptabilité du CA du service de l'assainissement les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et d'arrêter les résultats définitifs.

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, regrette que la Commune n'ait pas davantage investi au regard du budget d'investissement.

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, explique à Jacques BERTHOU que les travaux d'assainissement nécessitent de mener des études, la prise en compte de contraintes et l'investissement de grosses sommes. Il rappelle les projets lancés en assainissement : une étude est en cours sur la réfection de l'entrée est de Miribel, la rue du Bourg va être réalisée cette année, une reprise des canalisation et l'installation d'un poste de relevage est prévu pour 2020. Il rappelle les difficultés rencontrées lors du précédent mandat pour mener à bien les travaux d'assainissement, notamment avenue Henri Deschamps.

Josiane BOUVIER, conseillère municipale, demande si le transfert de compétences va entraîner la création d'un « pot commun » dans lequel chaque commune transfèrera son budget d'assainissement.

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, explique qu'aujourd'hui la loi impose la reprise des emprunts mais n'oblige pas les Communes à reverser les excédents. Il s'agit là d'un choix politique des Communes.

Le cabinet Merlin a proposé une simulation en fixant un certain pourcentage amenant la Commune à reverser à la CCMP environ 278 000 € en contrepartie de quoi la CCMP s'engagera à réaliser 2,5 millions d'euros de travaux sur la Commune dans les 4 ans à venir.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, relève un point positif : 720 000 € seront réinjecté dans le budget de la Commune.

Sylvie VIRICEL, Maire, explique que cette solution émane d'un consensus entre les Communes. Au départ, certaines Communes souhaitaient obtenir la réalisation de travaux sans transfert de leur budget.

Sylvie VIRICEL, Maire, quitte la pièce afin de ne pas prendre part au vote.

À l'unanimité, l'Assemblée approuve le compte administratif 2018 du service de l'assainissement.



FINANCES

DL-20190329-021: Affectation du résultat du compte administratif 2018 - Budget assainissement

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, après que le Conseil ait pris connaissance du compte administratif du service de l'assainissement de l'exercice 2018, propose à l'Assemblée l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2018

À l'unanimité, l'Assemblée approuve le principe et les montants de cette affectation.



DL-20190329-022: Vote du budget primitif 2019 de la Commune - Budget assainissement

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, propose à l'Assemblée :

- De voter par chapitres le budget 2019 du service de l'assainissement, équilibré en dépenses et en recettes par section,
- D'approuver le programme des investissements 2019, et leurs financements.

Guy MONNIN, conseiller municipal, demande ce que la Commune va réellement réaliser.

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, répond que des travaux seront réalisés rue du Bourg, rue des écoles, etc.

À l'unanimité, l'Assemblée adopte le budget 2019 du service de l'assainissement.



FINANCES

DL-20190329-023: Approbation du compte de gestion 2018 - Budget ZAC centre-ville

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, présente à l'Assemblée le compte de gestion 2018 de la ZAC centre-ville, qui s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2018.

À l'unanimité, l'Assemblée approuve le compte de gestion 2018 de la ZAC centre-ville.



FINANCES

DL-20190329-024: Vote du compte administratif 2018 – Budget ZAC centre-ville

Il est proposé à l'Assemblée de donner acte de la présentation faite du compte administratif de la ZAC centre-ville, de constater pour la comptabilité du CA de la ZAC centreville les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et d'arrêter les résultats définitifs.

Sylvie VIRICEL, Maire, quitte la pièce afin de ne pas prendre part au vote.

À 25 voix pour et 3 abstentions (Laurent TRONCHE, Maire COCHARD et Jean-Pierre GAITET), l'Assemblée approuve le compte administratif 2018 de la ZAC centre-ville.



FINANCES

DL-20190329-025 : Affectation du résultat du compte administratif 2018 - Budget ZAC centre-ville

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, après que le Conseil ait pris connaissance du compte administratif de la ZAC centre-ville de l'exercice 2018, propose à l'Assemblée l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2018

À l'unanimité, l'Assemblée approuve le principe et les montants de cette affectation.



DL-20190329-026 : Vote du budget primitif 2019 de la Commune – Budget ZAC centre-ville

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, propose à l'Assemblée de voter par chapitres le budget 2019 de la ZAC centre-ville, équilibré en dépenses et en recettes par section.

À 27 voix pour et 2 abstentions (Laurent TRONCHE et Marie COCHARD), l'Assemblée adopte le budget 2019 de la ZAC centre-ville.



FINANCES

DL-20190329-027 : Garantie d'emprunt sollicitée par ALLIADE HABITAT – Délibération complémentaire

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle à l'Assemblée la délibération du 19 octobre 2018 par laquelle la Commune a accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour un emprunt souscrit par ALLIADE HABITAT auprès de la caisse des dépôts et consignations (CDC), pour un montant de 2 438 597 € pour financer l'opération d'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 20 logements situés 119 Grande rue à Miribel.

Suite à la notification à ALLIADE HABITAT de la délibération visée par la préfecture le 25 octobre 2018 et à la transmission du dossier par le bailleur social à la CDC, cette dernière a émis des observations.

En complément et correction de cette délibération, la CDC demande à la Commune de délibérer au vu du contrat de prêt n° 91882 signé en janvier 2019.

À 18 voix pour, 7 voix contre (Laurent TRONCHE, Noémie THOMAS, Jean-Michel LADOUCE, Fabienne D'ANGELO, Jean-Pierre GAITET, Jean GRAND et Isabelle CHATARD) et 4 abstentions (Josiane BOUVIER, Jacques BERTHOU, Nathalie DESCOURS-JOUTARD et Marie COCHARD) à l'Assemblée d'accorder la garantie de la Commune à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 438 597,00 € souscrit par ALLIADE HABITAT auprès de la CDC, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 91882 constitué de 7 lignes du prêt.

La séance est levée à 00h13.



ANNEXE 1

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉCISIONS DU MAIRE

Séance du 29 mars 2019

Date de convocation et d'affichage : 22 mars 2019

Liste des décisions du maire prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (cf. Délibération du conseil municipal du 18 avril 2014) présentées au Conseil Municipal

SERVICE D'ORIGINE	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION	COÛT
POPULATION	19/02/2019	Avenant 9 - Bail d'habitation - 1856 Grande rue "Résidence les Balmes"	583,60 €
POPULATION	19/02/2019	Avenant 9 - Bail de garage - 1856 Grande rue "Résidence les Balmes"	57,20 €
POPULATION	19/02/2019	Avenant 6 - Bail d'habitation - 83 rue des Terreaux "Espace Terreaux"	423,42 €
POPULATION	19/02/2019	Avenant 11 - Contrat d'occupation privative de locaux communaux 20 passage du Lavoir loué par la CCMP au profit de l'association Les restaurants du cœur	503,17 €
POPULATION	26/02/2019	Convention d'occupation précaire du 1er mars 2019 au 31 mai 2019 d'un immeuble communal situé Passage Paravis	330,00 €
POPULATION	07/03/2019	Convention tripartite de mise à disposition d'un local occupé par l'association Le secours catholique au profit de l'association Les ailes de l'Ain pour le stockage de matériel informatique	Gratuité
POPULATION	18/03/2019	Liste des concessions funéraires délivrées entre le 06/12/2018 et le 14/03/2019.	Néant



ANNEXE 2

REGISTRE ANNUEL DES CONCESSIONS Concessions funéraires acquises entre le 06/12/2018 et le 14/03/2019

	Date achat	Date début Concession	Nom du concessionnaire actuel
N° Concession	Nature Concession	Durée	Adresse
	Nature Correction	Echéance	Code postal et ville
3237 06/12/2018 Actuelle	01/09/2019	Mme DELAMOTTE épouse MOIRENC Patricia	
		15 ans	13 rue du Pont Vier
	Actuelle	31/08/2034	01250 GERMAGNAT
	18/12/2018	08/02/2018	Mme NIOCHET Janine
3238	Actuelle	30 ans	225 chemin du Folu
	rictaette	07/02/2048	01360 BELIGNEUX
	20/12/2018	02/08/2019	M.Mme BOUVARD Lucien
3239	Actuelle	15 ans	113 avenue des Balmes
	Actuelle	01/08/2034	01700 MIRIBEL
	24/12/2018	19/06/2019	Mme CHASSIGNON Eliane
3240	Actuelle	30 ans	9 route de Jonage
	retuene	18/06/2049	69150 DECINES-CHARPIEU
	09/01/2019	30/06/2019	M. FROMENTAL Pierre
3241	Actuelle	30 ans	Impasse des Gravelles
	Actuelle	29/06/2049	01700 MIRIBEL
3242	10/01/2019 Actuelle	07/02/2020	M. COUTEUX dit BEAUVAIS Daniel
		15 ans	1 allée Professeur Lacassagne
	rictaette	06/02/2035	01700 BEYNOST
	14/01/2019 Actuelle	14/01/2019	Mme EVIEUX Joëlle
3243		15 ans	69 rue du Rhône
		13/01/2034	01700 MIRIBEL
	21/01/2019 Actuelle	21/01/2019	M. MIRAPEIX Nicolas
3244		30 ans	268 rue du Marquis de Sallmard
	rictaette	20/01/2049	01390 TRAMOYES
	01/02/2019 Actuelle	01/06/2021	Mme CHOVET Janine
3245		30 ans	64 rue Molière
	retuene	31/05/2051	69003 LYON
	12/02/2019 Actuelle	12/02/2019	M. ATMP – Sépulture ROCHE Jackie
3246		15 ans	22 rue Montholon
		11/02/2034	01000 BOURG-EN-BRESSE
3247	12/03/2019	29/09/2019	M. CHABOUD Raymond
	Actuelle	30 ans	1181 Grande rue
		28/09/2049	01700 MIRIBEL
3248	13/03/2019 Actuelle	27/03/2019	Mme PINAD Gabrielle
		30 ans	EHPAD Les Mimosas
		26/03/2049	01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST
	14/03/2019 Actuelle	27/04/2019	Mme CONDELLO Antonia
3249		30 ans	272 rue de Saint Martin
		26/04/2049	01700 MIRIBEL